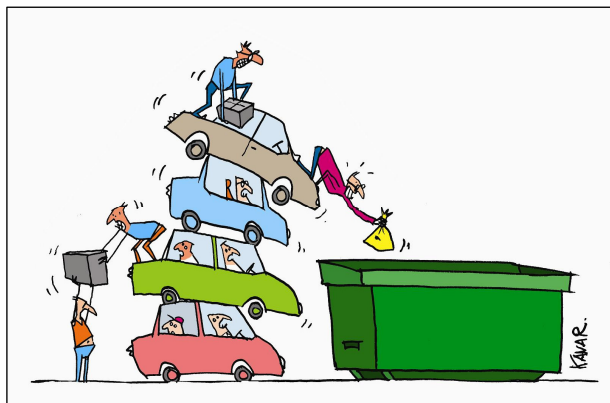


Veillons tous au respect dans les parcs à conteneurs !

Au fil des ans, se rendre au parc à conteneurs est entré dans nos habitudes. Il suffit de voir les files de véhicules à l'heure d'ouverture tous les matins. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : aujourd'hui, plus de 50 % des déchets produits par les Brabançons wallons transitent par ces parcs. Il est bel et bien fini le temps où nous jetions tout à la poubelle, et c'est tant mieux pour l'environnement.



S'il est manifeste que nous apprécions tous le service offert par les parcs à conteneurs, nous devons malheureusement constater que les préposés ont parfois beaucoup de mal à y faire respecter les consignes : remarques désobligeantes, conversations houleuses, insultes, menaces voire même violence physique font désormais partie de leur quotidien ! C'est pourquoi l'IBW a décidé de dire... **STOP !**

Le parc à conteneurs vous offre un service... acceptez-en les règles !



circunstances les règles de la bienséance !

Un peu de civisme...

respectez le règlement et les préposés !

Les préposés sont là pour vous guider. Une question ? Un doute ? N'hésitez pas à leur demander conseil. Ils ont été formés pour vous répondre. Mais attention : ils ont également pour mission de faire appliquer le règlement. S'ils vous donnent des consignes ou refusent certains de vos déchets, c'est qu'il y a une bonne raison. Vous êtes tenus de respecter leurs instructions et de rester courtois envers eux. L'agressivité ne mène à rien ! De notre côté, nous continuerons à former nos préposés pour les aider à respecter, eux aussi, en toutes

Pensez à l'environnement... respectez les règles de tri !

Un parc à conteneurs n'est pas un endroit où on peut se débarrasser à bon compte de n'importe quoi. La plupart des déchets que vous y déposez sont destinés à être recyclés. Or, un seul intrus peut mettre en péril toute la chaîne du recyclage. C'est pourquoi les déchets non conformes sont refusés. Veuillez également à respecter les volumes maximum autorisés (2 m³ par visite et 5 m³ par mois). Si vous devez vous séparer de davantage de déchets, louez un conteneur. Ce n'est pas à la collectivité de supporter les coûts de votre déménagement, du rangement de votre grenier, ... !



Patience lors de la manipulation des conteneurs

Pour une question de sécurité (risque d'accrochage, de décrochage du conteneur,...), nos préposés fixent un périmètre de sécurité (pouvant aller jusque la fermeture complète du parc) dès qu'un des conteneurs doit être déplacé / évacué.

Évitez les files d'attente

Rien ne sert de vous rendre au parc avant l'ouverture des grilles. Si vous en avez la possibilité, évitez également la première heure d'ouverture. La fréquentation y est nettement plus importante que le reste de la journée. Si vous devez malgré tout faire la file, merci de penser à l'environnement en coupant votre moteur. Veillez également à bâcher vos remorques pour éviter toute perte de déchets sur la voie publique.



**Ne l'oubliez pas, nos préposés travaillent pour vous...
Merci de respecter leurs consignes !**

Plus d'informations dans le guide pratique des parcs conteneurs disponible sur demande auprès de vos préposés. Vous y trouverez notamment un résumé de notre règlement d'ordre intérieur. Celui-ci a été intégré aux règlements de police de chaque commune. Nous comptons sur votre collaboration pour le respecter en toutes circonstances.



Un message de l'
INTERCOMMUNALE DU BRABANT WALLON (IBW)

Tél.: 0800/49.057 - valmat@ibw.be - www.ibw.be